



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## COMITÉ FINANCIER

**Cent quatre-vingtième session**

**Rome, 18-22 mai 2020**

**Point sur les recommandations du Comité financier non encore appliquées**

Pour toute question relative au contenu de ce document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry  
Secrétaire du Comité financier  
Tél.: +39 06 5705 3719

*Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

### RÉSUMÉ

- Le présent document fait le point sur les recommandations formulées par le Comité lors de ses précédentes sessions et non encore appliquées.

### INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité est invité à prendre note des informations communiquées dans le présent document.

### Projet d'avis

- **Le Comité a pris note du document «Point sur les recommandations du Comité financier non encore appliquées» et attend avec intérêt de recevoir une mise à jour du document à sa prochaine session ordinaire.**

Recommandation	Situation
<b>SUIVI DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>	
<b>Rapport de la cent soixante-dix-huitième session du Comité financier – document CL 163/5</b>	
Concernant la <i>situation financière de l'Organisation</i> , le Comité a <u>demandé</u> qu'à l'avenir, dans les rapports régulièrement présentés sur la situation financière, les informations concernant les montants approuvés et les montants dépensés au titre du Programme de coopération technique (PCT), pour chaque période de dotation biennale, soient illustrées de manière détaillée (paragraphe 8).	Des informations seront communiquées au Comité financier à sa session de mai 2020 dans le document sur la <i>situation financière de l'Organisation</i> .
<p>Concernant les <i>Comptes vérifiés – FAO 2018 et la Réponse de la direction aux recommandations présentées dans le rapport du Commissaire aux comptes pour 2018</i>, le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>a souligné</u> l'importance des recommandations formulées dans le rapport détaillé en ce qui concerne les questions relatives aux ressources humaines et a demandé à la Direction d'élaborer un plan d'action détaillé, accompagné d'un calendrier d'exécution et de résultats concrets à atteindre, pour donner suite aux recommandations;</li> <li>• <u>a noté avec préoccupation</u> que le Bureau de l'Inspecteur général manquait de ressources pour faire face à une charge de travail croissante; il <u>a demandé</u> à la Direction d'examiner les options qui permettraient de régler le problème, dans la limite des ressources existantes, et de lui communiquer, à sa session de mai 2020, les plans et options de gestion envisagés à cette fin.</li> </ul> <p>- Paragraphe 10</p>	<p>Le plan d'action sera présenté au Comité financier à sa session de mai 2020 dans le document sur la <i>gestion des ressources humaines</i>.</p> <p>Des informations seront communiquées au Comité financier à sa session de mai 2020 dans le <i>Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2018-2019</i>.</p>
<b>QUESTIONS BUDGÉTAIRES</b>	
<b>Rapport de la cent soixante-quinzième session du Comité financier – document CL 161/4</b>	
Concernant <i>l'Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2018</i> , le Comité a demandé que le rapport sur l'exécution du programme contienne un examen et une analyse des dépenses du PCT au niveau des pays (paragraphe 17).	Des informations seront communiquées à la réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier à sa session de mai 2020 dans le <i>Rapport sur l'exécution du programme 2018-2019</i> .

Recommandation	Situation
<b>Rapport de la cent soixante-dix-huitième session du Comité financier – document CL 163/5</b>	
<p>Concernant les <i>ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021</i>, le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>a demandé</u> qu'un nouvel indicateur de performance clé plus solide associé à la <i>résultante 10.3.E (Direction)</i> relative au harcèlement sexuel soit présenté à la session de mai 2020 du Comité financier, en prenant pour base, par exemple, la convergence des résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel et des cas de harcèlement sexuel signalés;</li> <li>• <u>a souligné</u> qu'il convenait d'assurer un financement suffisant du Bureau de l'Inspecteur général, dans la limite des ressources disponibles, pour répondre à la charge de travail accrue et <u>a demandé</u> que la priorité soit accordée à ce financement dans les prochains ajustements et/ou virements budgétaires qui seront présentés à sa session de mai 2020; <u>a noté qu'il était attendu</u> qu'un effort serait fait pour aider le Bureau à réduire d'urgence l'arriéré de dossiers à traiter</li> </ul> <p>- Paragraphe 13</p>	<p>Des informations seront communiquées au Comité financier à sa session de mai 2020 dans le document <i>Nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021</i>.</p> <p>Des informations seront communiquées au Comité financier à sa session de mai 2020 dans le <i>Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2018-2019</i>.</p>
<p>Concernant les <i>virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2018-2019</i>, le Comité <u>a pris note</u> des informations fournies sur l'utilisation du solde non dépensé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 et <u>a demandé</u> à être tenu informé de l'utilisation du Fonds spécial pour les activités de financement du développement et de l'initiative relative à la Grande muraille verte (paragraphe 15).</p>	<p>Des informations seront communiquées au Comité financier à sa session de mai 2020 dans le <i>Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2018-2019</i>.</p>
<p>Concernant le <i>point sur les recommandations du Comité financier non encore appliquées</i>, le Comité <u>a souligné</u> qu'il était important de mettre au point une méthode détaillée concernant l'abattement pour délais de recrutement, dans le cadre de la présentation du Programme de travail et budget 2022-2023 (paragraphe 30).</p>	<p>La méthode d'abattement pour délais de recrutement sera examinée lors de la préparation du <i>Programme de travail et budget 2022-2023</i>.</p>

Recommandation	Situation
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	
<b>Rapport de la cent soixante-quinzième session du Comité financier – document CL 161/4</b>	
Concernant la <i>gestion des ressources humaines</i> , le Comité a constaté avec satisfaction que le Bureau de l'Inspecteur général effectuerait un examen du programme de mobilité du personnel au cours de l'année 2019, et attendait avec intérêt de recevoir, à une future session, des informations sur les recommandations qui résulteraient de l'examen (paragraphe 25).	Des informations seront communiquées à l'issue de l'examen du programme de mobilité du personnel par le Bureau de l'Inspecteur général.
<b>Rapport de la cent soixante-dix-huitième session du Comité financier – document CL 163/5</b>	
<p>Concernant la <i>gestion des ressources humaines</i>, le Comité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>a demandé</u> à la Direction d'élaborer un plan d'action détaillé, accompagné d'un calendrier d'exécution et de résultats concrets à atteindre, afin d'améliorer la gestion des ressources humaines;</li> <li>• <u>a demandé</u> à la Direction d'examiner la question de la délégation de pouvoirs à titre prioritaire en tenant compte de l'article XXXVIII, paragraphe 5, du Règlement général de l'Organisation, des enseignements à tirer, des expériences passées, des observations et recommandations pertinentes récentes des organes de contrôle ainsi que des meilleures pratiques du système des Nations Unies, et de lui faire rapport à ce sujet à sa session de mai 2020;</li> <li>• <u>a dit attendre avec intérêt</u> de recevoir une mise à jour sur les résultats et les recommandations découlant de l'examen par le Bureau de l'Inspecteur général du programme de mobilité du personnel et <u>a demandé</u> à la Direction de suspendre ce programme pour 2020 en attendant cet examen.</li> </ul> <p>- Paragraphe 17</p>	Des informations seront communiquées au Comité financier à sa session de mai 2020 dans le document sur la <i>gestion des ressources humaines</i> .

Recommandation	Situation
<b>CONTRÔLE</b>	
<b>Rapport de la cent soixante-dix-huitième session du Comité financier – document CL 163/5</b>	
Concernant le <i>rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité de vérification</i> , le Comité a déclaré attendre avec intérêt d'examiner, à sa cent quatre-vingtième session, en mai 2020, le prochain point qui sera fait à ce sujet à l'occasion de la présentation du rapport du Comité de vérification pour l'année 2019 (paragraphe 21).	Des informations actualisées seront présentées au Comité financier à sa session de mai 2020 dans le <i>Rapport annuel du Comité de vérification</i> .
Concernant le <i>Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes</i> , le Comité a demandé à la Direction de présenter, à la session de novembre 2020 du Comité, des informations actualisées sur les effets de la modification de la durée de vol minimale ouvrant droit à un billet en classe affaires sur les coûts et sur l'exécution du programme (paragraphe 23).	Un rapport intérimaire actualisé sera présenté au Comité financier à sa session de novembre 2020.
<p>Concernant l'<i>Examen des politiques et pratiques applicables en cas de dénonciation d'abus dans les entités du système des Nations Unies</i>, le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>a demandé</u> à la Direction de lui présenter, à sa session de mai 2020, des informations actualisées sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection (CCI);</li> <li>• <u>a demandé</u> à la Direction d'envisager de conclure un accord de services avec le Bureau de l'éthique d'une autre organisation du système des Nations Unies afin que puisse être encore renforcé le mécanisme de réexamen des évaluations préliminaires des plaintes pour représailles.</li> </ul> <p>- Paragraphe 24</p>	Un document sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) sera présenté au Comité financier à sa session de mai 2020.
<p>Concernant le <i>Bureau de l'Inspecteur général</i>, le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>a demandé</u> que soit élaborée une charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général dans laquelle figureraient les meilleures pratiques les plus récemment adoptées dans le système des Nations Unies et un renforcement des activités de contrôle de la FAO; la charte révisée serait soumise au Comité financier, à sa session de mai 2020, pour approbation, après examen par le Comité de vérification;</li> </ul>	Un document sur la <i>Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général</i> sera présenté au Comité financier à sa session de mai 2020.

Recommandation	Situation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>a recommandé</u>, en tant que procédure exceptionnelle d’ajustement intérimaire et devant l’urgence de la situation, que la Direction adopte la charte révisée du Bureau de l’Inspecteur général, après examen par le Comité de vérification et consultations informelles au sein du Comité financier, en attendant que celui-ci l’approuve officiellement en mai 2020;</li> <li>• <u>a souligné</u> qu’il convenait d’assurer un financement suffisant, dans la limite des ressources dont dispose le Bureau de l’Inspecteur général, pour répondre à la charge de travail accrue et <u>a demandé</u> que priorité soit donnée à ce financement dans les prochains ajustements et/ou virements budgétaires qui seront présentés à la session de mai 2020.</li> </ul> <p>Paragraphe 28.</p>	<p>Des informations sur le financement du Bureau de l’Inspecteur général seront communiquées au Comité financier à sa session de mai 2020 dans le <i>Rapport annuel sur l’exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l’exercice 2018-2019</i>.</p>
<b>AUTRES QUESTIONS</b>	
<b>Rapport de la cent soixante-dix-huitième session du Comité financier – document CL 163/5</b>	
<p>Concernant le <i>point sur les recommandations du Comité financier non encore appliquées</i>, le Comité <u>a rappelé</u> qu’il avait précédemment demandé que le fonctionnaire chargé des questions de déontologie lui présente des rapports sur ses activités et <u>a émis le souhait</u> que cette pratique reprenne après la nomination du nouveau fonctionnaire chargé des questions de déontologie (paragraphe 30).</p>	<p>La présentation de rapports sur les activités du fonctionnaire chargé des questions de déontologie reprendra après la nomination du nouveau fonctionnaire à ce poste.</p>
<p>Concernant les <i>méthodes de travail du Comité financier</i>, le Comité <u>a demandé</u> à la Direction de présenter ses rapports intérimaires sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes et à celles du Comité de vérification au titre d’un même point de l’ordre du jour au cours des sessions futures, ce qui facilitera l’examen de ces questions par le Comité (paragraphe 32).</p>	<p>Cette recommandation sera abordée lors de la préparation du calendrier de la session du Comité financier qui se tiendra en novembre 2020 lorsque les prochains rapports intérimaires seront présentés.</p>